

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
COMMUNE DE SCHOELCHER



ARRETE N° 328

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA
CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A L'OCCASION DE
LA MISE EN PLACE D'UN « BAR AUX OFFRES » ORGANISE
PAR LE POLE EMPLOI LE VENDREDI 16 DECEMBRE 2022 SUR
LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

- **Le Maire,**
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** l'arrêté Ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
- **Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, quatrième partie, Signalisation de Prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1977,
- **Vu** la demande d'arrêté formulée par mail par le Service Animation du Territoire en date du 22 novembre 2022,
- **Considérant** la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion d'un « Bar aux Offres » organisé par le Pôle emploi sur le territoire de la commune de Schœlcher,
- **Considérant** la nécessité d'autoriser le Pôle Emploi à occuper le kiosque et le ponton du Bourg en raison du caractère d'intérêt général de cette opération,
- **Considérant** que pendant cette opération, il y a lieu de protéger les biens publics et privés ainsi que les usagers ;

ARRETE :

Article 1 :

Le vendredi 16 décembre 2022, de 8h00 à 14h00, la circulation et le stationnement seront réglementés au boulevard du bord de mer à l'occasion d'un « Bar aux Offres » organisé par le Pôle Emploi sur le territoire de la commune de Schœlcher,

Des restrictions de circulation pourront être mises en place durant cette opération.

Article 2 :

La Police Municipale sera chargée de l'application du présent arrêté.

Article 3 :

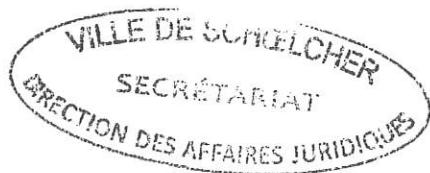
Le présent arrêté sera transcrit au Registre des Arrêtés Municipaux de la Ville et publié.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Schœlcher,
- Monsieur le Chef de Service Sécurité CLSPD et Risques Majeurs,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale,
- Madame la Cheffe de Service Animation Territoriale
- Monsieur le Responsable du Service Animation Economique

Fait à Schoelcher le,

03 DEC. 2022



Le Maire



Par délégation du Maire
La 1ère Adjointe
Yolène LARGEN MARINE